

# Communiqué de presse



## Conférence de presse Gérald aux mains de fer

Pour diffusion immédiate

### ***Un artiste souligne l'inaction de l'administration Tremblay dans le dossier du Berger Blanc.***

Ottawa - 19 avril 2012. À l'occasion du premier anniversaire de la diffusion par Radio-Canada à l'émission Enquête le 21 avril 2011 des horreurs perpétrées au Berger Blanc, Tony Fortin, artiste de Mont-Tremblant, fera cadeau à l'administration Tremblay d'une pièce intitulée *Gérald aux mains de fer* lors d'un événement orchestré par la Société pour la Protection des Animaux (SPA) Canada. La livraison inattendue et le dévoilement de l'œuvre, sous forme de conférence de presse, aura lieu à l'entrée de la cour municipale de Montréal au bas des marches, au 775 rue Gosford, le 19 avril à 13 h.

L'artiste sculpteur a créé et donnera cette œuvre, d'une valeur de 5000\$, en guise de protestation à l'inertie des élus municipaux face à une gestion animalière déficiente. Selon Tony Fortin, l'œuvre dépeint l'impuissance des "sans-voix" de ce monde face à la froideur de décisions politiques motivées par des intérêts économiques non durables. À travers ce geste symbolique, l'organisation persiste à revendiquer la mise en place de fourrières publiques à l'image d'une société évoluée, et croit que la fermeture définitive du Berger Blanc s'avère essentielle afin d'initier la transition. "L'inaction de Gérald Tremblay signifie qu'il cautionne un système de production et de distribution d'animaux inadéquat et presque aucunement encadré par les instances municipales et gouvernementales, d'où origine le fléau de la surpopulation animale", ajoute Gabriel Villeneuve, coordonnateur de campagnes pour SPA Canada. "L'annonce de la venue d'un centre animalier à Montréal est loin de répondre à nos attentes, car le Berger Blanc restera en fonction et seulement une fraction des animaux recueillis aura la chance de transiger par ces établissements", poursuit-il.

M. Villeneuve ajoute que ce don est conditionnel à ce qu'il demeure exposé en permanence à l'endroit où il sera originalement placé, et ce, jusqu'à l'obtention d'une gestion animalière publique sur l'île de Montréal. À ce moment seulement, la ville pourra se départir de l'œuvre, par mise aux enchères uniquement, et les fonds recueillis devront impérativement être versés à une organisation à but non lucratif active dans la lutte anti-cruauté animale, avec l'approbation de l'artiste. L'événement devra évidemment être médiatisé.

Un site internet dédié à l'oeuvre d'art sera mis en ligne jeudi le 19 avril à partir de 13h00 à l'adresse [www.geraldauxmainsdefer.com](http://www.geraldauxmainsdefer.com).

**Où:** À la Cour municipale de Montréal au 775, rue Gosford, à l'extérieur, au bas des marches, près de l'entrée principale.

**Quand:** Jeudi le 19 avril 2012 à 13h.

Nous sommes disponibles pour entrevues.

Pour plus d'information, veuillez contacter :  
Gabriel Villeneuve  
Coordonnateur de campagnes  
613-875-7721 / 514-808-7330 ou [gvilleneuve@spacanada.org](mailto:gvilleneuve@spacanada.org)